

AMÉLIORATIONS ENVIRONNEMENTALES **DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Des résultats positifs dès les premiers mois de 2021

McMasterville, le jeudi 22 avril 2020 – En ce jour symbolique, celui du Jour de la Terre, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) dévoile les retombées positives des mesures d'amélioration des impacts environnementaux des collectes. Au cours des deux premiers mois de l'année et malgré une phase d'adaptation pour la population, nos bilans montrent une augmentation de 23,5 % de la quantité des matières organiques valorisées et d'une diminution de 37 % de la quantité d'ordures enfouies dans un lieu d'enfouissement. Pour les mois de janvier et de février 2021, près de 1 000 tonnes d'ordures ont été détournées de l'enfouissement, représentant le poids de plus de 30 baleines à bosse. Ajoutons à ces données des plus encourageantes, la collecte spécifique et la valorisation améliorée de 46 tonnes d'encombrants pour cette même période. « *Les chiffres parlent d'eux-mêmes, c'est très encourageant. Je souligne le courage politique de mes collègues mairesses et maires pour améliorer notre empreinte environnementale. Je remercie les citoyen(ne)s de la vallée du Richelieu pour leur adaptation et leur respect de ces consignes. Poursuivons sur cette belle lancée et misons sur le bon tri à la source. Ensemble, nous pouvons faire une différence !* », a tenu à souligner la mairesse de la Ville de Beloeil et préfète de la MRCVR, madame Diane Lavoie.

Agissant de façon responsable et innovante en matière d'environnement, la MRCVR applique des mesures concrètes depuis le 1^{er} janvier 2021. La collecte des ordures est majoritairement mécanisée et, par conséquent, le bac roulant est obligatoire et un seul bac est autorisé par unité d'occupation. La fréquence de la collecte des ordures est aux trois semaines, et ce, à l'année. Les encombrants, auparavant ramassés à toutes les collectes des ordures, sont collectés séparément, une fois par mois et uniquement sur réservation.

DES MESURES D'AMÉLIORATION, NOTRE CHOIX RESPONSABLE ET LOGIQUE

Ces nouvelles mesures répondent aux cibles gouvernementales du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dont les objectifs incluent de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant et de valoriser plus de 60 % des matières organiques et de 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition. Elles font également suite aux recommandations de Recyc-Québec, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Plan stratégique de la MRCVR. Sachant que collectivement nous atteignons un seuil de saturation, le MELCC cible le bannissement des matières organiques des lieux d'enfouissement. L'application des mesures d'amélioration des collectes de la MRCVR répond à notre devoir de citoyen(ne) pour notre environnement et pour les générations futures.

L'ensemble des renseignements relatifs à ces changements sont expliqués au www.mrcvr.ca/collectes-2021. Il est également possible de communiquer avec le service Info-collectes, par téléphone au 450 464-4636 (INFO) ou sans frais au 1 844 722-4636 (INFO). Il est important de noter que ces mesures d'amélioration s'adressent aux résident(e)s des 11 municipalités dont la MRCVR a compétence au niveau de la collecte des matières organiques, des matières recyclables et des matières résiduelles, soit : Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

– 30 –

Source et renseignements :

Ariane Levasseur, conseillère en communication

Tél. : 450 464-0339, poste 2120 | Courriel : alevasseur@mrcvr.ca